

RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (ROPPA)

09 BP 884 Ouagadougou 09 - Tel (226) 36-08-25 ; Tel/Fax : 36-26-13 ; site : www.roppa.info
Email : roppa@roppa-ao.org; roppabf@liptinfor.bf ;

3^{ème} Convention ordinaire, 2^{ème} Convention Extraordinaire
Lomé, 11-14 février 2004

Communiqué Final et Résolutions

Février 2004

COMMUNIQUE FINAL

L'an deux mille quatre, du onzième au quatorzième jour du mois de février , s'est tenue à Lomé (Togo), la troisième Convention Ordinaire du ROPPA sous la Direction du Président du Comité Exécutif. Ont pris part à cette réunion statutaire, outre les délégués des Plates-formes Nationales membres du ROPPA, des représentants des Organisations du Système des Nations Unis, des représentants des Organisations d'Intégration régionale, des Institutions Régionales de Recherche, des ONG Internationales et Nationales, des institutions de coopération bi et multilatérales et des Personnes ressources.

L'ouverture de la Convention a été placée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières du Togo, assurant l'intérim de Monsieur le Ministre de l'agriculture, l'élevage et de la Pêche. Dans son discours d'ouverture, Monsieur le Ministre a salué les appuis apportés par le ROPPA dans la création de la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes (CTOP), espace de concertation permettant aux producteurs agricoles de faire également entendre leurs voix dans les décisions qui concernent la vie économique et sociale du pays.

Précédant l'intervention de Monsieur le Ministre, plusieurs allocutions ont été prononcées par notamment, le Président de la CTOP, le Président de la Chambre d'Agriculture du Togo, d'un représentant des Organisations Paysannes d'Europe, d'un représentant des ONG Internationales et le Président du Comité Exécutif du ROPPA.

Après avoir remercié le gouvernement togolais pour la chaleur de son accueil, les organisations paysannes du Togo et l'ensemble des participants ayant fait le déplacement de Lomé, le Président du ROPPA a rappelé l'importance de cette session ordinaire pour le renouvellement des instances et la consolidation du fédéralisme paysan au niveau de l'Afrique de l'Ouest.

Quatre temps forts ont marqué le déroulement des travaux sur les thématiques de la convention. La première journée a été une session institutionnelle au cours de laquelle ont été présentés et discutés le Rapport Moral du Président, le Rapport d'activités et financier du ROPPA, les Communications des Cadres Nationaux d'Organisations paysannes membres du ROPPA et une communication des femmes déléguées à la Convention. Cette session a permis aux participants de passer en revue les actions du ROPPA pour consolider le réseau, renforcer les capacités des plates-formes nationales, développer l'agriculture familiale, défendre les producteurs et promouvoir les produits des exploitations agricoles familiales.

La seconde session a été l'occasion pour les délégués de s'informer, d'échanger et de réfléchir sur l'exploitation familiale, les politiques agricoles et les accords commerciaux ou économiques pouvant avoir une influence sur la situation du monde rural dans la sous-région. Cette session s'est déroulée sous forme de panel animé par des représentants d'Institutions sous régionales et des Personnes Ressources du ROPPA provenant d'Europe ou d'Afrique. Elle a permis aux participants de dégager les enjeux et défis qui s'imposent aux producteurs agricoles dans le cadre de leur intégration à un marché régional unique et au marché international très concurrentiel. Il s'est agi de débattre de la place et du rôle de l'exploitation familiale dans le développement agricole en Afrique de l'Ouest, des conséquences potentielles des accords commerciaux ou économiques internationaux sur les producteurs et, de l'accès à l'information, au financement et aux technologies.

Une troisième session d'orientation au cours de laquelle les participants à la Convention ont examiné la Table des Orientations régionales (TADOR), la Table des Objectifs Annuels régionaux (TORAN) et le Budget Régional Annuel (BURA). Tenant compte des discussions en plénière lors

des panels et en groupes de travail, les participants ont enrichi et adopté ces documents de programmation et de planification des actions du ROPPA pour l'année 2004 ; l'objectif visé étant de permettre au réseau de mieux s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles de la CEDEAO et de l'UEMOA. Il est également attendu une plus grande implication des leaders paysans dans les débats concernant les échanges commerciaux, le droit et la souveraineté alimentaires. Une attention particulière sera accordée à la réflexion sur l'impact des accords commerciaux internationaux sur les filières bétail/viande et Céréales, notamment le Riz.

La quatrième session a été l'occasion pour la Convention de donner quitus au Comité Exécutif sortant sur ses rapports d'activités et financier de la période 2000-2003, en élire un nouveau pour un mandat de trois (3) ans. Afin de permettre au ROPPA de mieux prendre en compte les préoccupations spécifiques des femmes, la Convention a décidé de la création d'un Collège des femmes et de l'augmentation du nombre de déléguées femmes au sein du Comité Exécutif. Ces nouvelles dispositions devront être intégrées dans les textes fondamentaux du ROPPA. En outre, la Convention a instruit le Comité Exécutif de faciliter l'organisation d'ateliers de réflexion pour la mise en place de Collèges pour les jeunes et pour les sages du ROPPA.

Enfin, la 3^{ème} Convention a adopté des conclusions, résolutions et motions sanctionnant les résultats des travaux.

RESOLUTIONS DE LA 3^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONVENTION DU ROPPA

Du soutien du ROPPA au renforcement des Capacités des CNOP

Les délégués à la troisième Convention se sont félicités de la création de cadres Nationaux de Concertation des Organisations Paysannes, dans la plupart des pays. Ils ont exhorté le Comité Exécutif à poursuivre, à travers le Fonds de Renforcement des Capacités, l'appui du ROPPA à ces mouvements paysans naissants, pour entre autres, former des leaders paysans crédibles capables de prendre part activement aux débats sur les politiques agricoles. A cet effet, il s'agira d'exploiter au mieux l'expertise, les compétences et les expériences des leaders paysans de la région. Cela renforcera la connaissance mutuelle des organisations paysannes et stimulera la solidarité entre elles. Néanmoins, les participants estiment que la défense de l'exploitation familiale et la promotion des produits agricoles nationaux ne peuvent être assurés par les seules ressources mobilisées par Organisations paysannes auprès de leurs membres et/ou de leurs partenaires. Ils restent convaincus que c'est de la responsabilité et de l'intérêt des Etats d'accompagner dans leurs efforts, les Organisations Professionnelles Agricoles engagés dans les actions de plaidoyer et de lobbying et de défense des productrices et des producteurs ruraux. C'est pour cela que les délégués à la Convention se sont engagés à réclamer auprès de leur gouvernement respectif la prise en compte dans le budget de l'Etat un appui financier pour soutenir le processus de renforcement des capacités des OP de base et des plates formes nationales.

Cependant, les participants à la 3^{ème} Convention du ROPPA, reconnaissent que l'accès à des ressources financières nationales ou externes et la durabilité de leurs Organisations dépendent en grande partie du respect des principes de bonne gouvernance. C'est pour cela qu'ils se sont engagés à ne ménager aucun effort pour avoir des leaders paysans crédibles, des organisations fonctionnant sur des bases démocratiques, respectant les principes d'alternance au niveau des instances dirigeantes et de transparence dans la gestion des ressources financières et des biens matériels.

Du Collège des femmes

La 3^{ème} Convention ordinaire du ROPPA, tenant compte des conclusions de l'atelier de réflexion tenu en février 2003 à Kanelai (Gambie) a souscrit à la proposition de réserver un espace spécifique d'échanges et de défense des intérêts des femmes au sein du ROPPA. Cet espace dénommé Collège des femmes permettra au ROPPA de mieux connaître les problèmes auxquels les femmes productrices sont confrontées, notamment au plan de la sécurisation foncière, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'accès au crédit d'investissement, aux facteurs de production ...etc. A cet effet, les délégués à la 3^{ème} session ordinaire ont recommandé :

- La modification des statuts et règlement intérieur pour prendre en compte la création du Collège des femmes
- La modification du Plan de Travail et du Budget de l'année 2004 pour y intégrer les activités du collège des femmes
- La création sous l'égide du Collège des femmes, d'un espace similaire au niveau des plates-formes nationales.

Le renforcement de la Cellule d'Exécution Technique par une spécialiste genre dans la limite des ressources financières disponibles.

Du Collège des Jeunes et du Collège des Sages

A l'instar de l'espace de concertation et d'échange réservé aux femmes, la troisième convention ordinaire a décidé de la création d'un collège des jeunes et des sages. A cet effet, la convention a instruit le comité exécutif à organiser des ateliers de réflexion similaires à celui organisé à Kanelai (Gambie) pour les femmes afin de déterminer leur mandat, leur composition et les modalités de leur fonctionnement. Les conclusions de ces ateliers feront l'objet d'examen au cours des prochaines conventions ordinaires du ROPPA.

De la diffusion des innovations technologiques et des relations avec la recherche

Les échanges dans les panels et les groupes de travail sur les questions de génération et de transfert de technologie ont permis aux participants de prendre la pleine mesure des insuffisances actuelles des systèmes de recherche et de vulgarisation en Afrique de l'Ouest. Ces insuffisances sont dues autant à la désorganisation de ces services suite aux réformes induites par les politiques d'ajustement structurel, à la faible priorité qui leur est accordée dans les budgets de l'Etat et à des choix stratégiques ne répondant pas toujours à la demande paysanne. La conséquence est la faible disponibilité en technologies performantes répondant aux conditions de l'exploitation familiale. Cependant, depuis quelques années, des efforts sont en train d'être faits de part et d'autre pour améliorer les rapports entre la recherche et les organisations paysannes.

Les producteurs et les productrices reconnaissent également l'effet néfaste de certaines politiques notamment celles agissant en amont et en aval de la production et qui constituent un environnement peu incitatif à l'utilisation des nouvelles technologies. A ce titre, une interpellation est faite aux OP afin qu'elles renforcent leur capacité stratégique en vue d'influencer positivement ces politiques.

Les délégués à la troisième convention analysent les tentatives actuelles en matière de privatisation de la recherche et de la vulgarisation agricole et réaffirment le fait que les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités dans le financement de la génération de technologies et le conseil agricole.

Aussi, conscients du fait que la modernisation des systèmes de production passe aussi par l'adoption de nouvelles connaissances et de technologies que celles actuellement utilisées dans les exploitations familiales, la 3^{ème} Convention :

- i) invite le Comité Exécutif à examiner minutieusement la possibilité pour le ROPPA d'abriter le Réseau Recherche – Vulgarisation - Organisations Paysannes dont il est membre.
- ii) encourage les plates-formes nationales à s'insérer dans les Organes d'Orientation des Institutions et des Programmes de Recherche afin de promouvoir des systèmes de production qui répondent à la demande des exploitations familiales – A cet effet, les exploitations familiales se doivent de développer des compétences et des capacités leur permettant d'assumer ces rôles et responsabilités dans la gouvernance des structures de recherche nationales et régionales.
- iii) Instruit le comité exécutif à saisir l'opportunité d'une rencontre sous-régionale ou pour l'organisation d'une table ronde spécifique avec les décideurs politiques et les partenaires au développement en vue d'échanger et de faire valoir sa position sur la responsabilité des pouvoirs publics pour le développement des technologies et le conseil agricole.

De la promotion des produits agricoles

En analysant la situation de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest, les participants à la 3^{ème} Convention du ROPPA font l'amer constat de l'accroissement inquiétant de la consommation des produits alimentaires importés au dépens des denrées locales produites. Pourtant, les potentialités de production existent dans les différentes zones agro-écologiques de la sous-région. Les valeurs économiques, sociales, alimentaires et nutritionnelles des produits agricoles issus des terroirs villageois et des exploitations familiales sont indéniables. Aussi, pour faire face à cette tendance qui hypothèque gravement l'avenir de l'Agriculture et des exploitations familiales, les délégués à la 3^{ème} Convention exhortent le ROPPA à davantage s'investir dans la promotion et la démonstration des qualités nutritionnelles et alimentaires des produits agropastoraux afin d'en accroître la consommation dans la région même. Des actions doivent être étudiées à cet effet.

Du financement de l'exploitation familiale

La disponibilité des ressources et l'efficacité des outils de financement restent un enjeu majeur à relever pour les exploitations familiales. Les banques Commerciales sont peu intéressées par le monde rural. Les systèmes financiers décentralisés plus proches des villages ont des taux d'intérêt qui frisent parfois l'usure. L'exploitation agricole familiale n'est pas considérée comme une entreprise éligible et un objet de financement. L'offre de financement actuelle ne couvre pas les besoins d'investissement à moyen et long termes pour faire évoluer les systèmes de production dans les exploitations familiales et prendre en charge les besoins sociaux de base pour les populations rurales.

Convaincus qu'il ne peut avoir d'utilisation de technologies nouvelles dans les systèmes d'exploitation quelle que en soit sa nature, familiale ou non, sans ressources financières additionnelles, les délégués à la 3^{ème} Convention du ROPPA ont réitéré leur encouragement au comité Exécutif à poursuivre le dialogue et la concertation avec la BOAD, la Confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest (CAAO) et la Coopération suisse pour la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un mécanisme alternatif de financement des exploitations familiales d'artisan et producteurs agricoles.

De la défense de l'exploitation familiale dans les politiques agricoles et commerciales internationales

Le contexte économique mondial est dominé par une compétition inégale qui fragilise les exploitations agricoles familiales. Cette situation ne peut que conduire à la déstructuration du milieu rural et à son appauvrissement, que ne pourront pas compenser les vertus du libre-échange, prônées par l'OMC et les systèmes d'échanges préférentiels prévus les accords de partenariat économique entre l'Union Européenne et les pays ACP. De ce fait, la 3^{ème} Convention estime que seuls des accords établis sur une base de solidarité et d'équité peuvent être à même de maintenir l'exploitation familiale dans une dynamique évolutive assurant l'épanouissement des populations rurales ouest africaines.

Aussi, compte tenu de l'implication de la Société Civile dans les négociations sur les Nouveaux Accords de Partenariat, les délégués à la Convention engagent le ROPPA dans une mobilisation des Organisations Paysannes et d'autres acteurs pour faire pression sur les Gouvernements et les organisations d'Intégration régionale telles que la CEDEAO, l'UEMOA, l'Union Africaine, pour que l'agriculture ouest africaine fasse l'objet de mesures de protection évitant que la sous-région ne soit le déversoir des surplus de production des pays du Nord, du fait de la dérégulation des marchés agricoles internationaux.

En effet, la convention considère le libre échange comme un facteur de menace pour les agricultures familiales et la souveraineté alimentaire.

Aussi, la convention a-t-elle recommandé au comité exécutif du ROPPA de mobiliser les OP et les organisations de défense des consommateurs dans tous nos pays pour soutenir et encourager nos gouvernants afin que l'espace CEDEAO soit protégé contre les importations massives de produits pouvant mettre en péril les productions stratégiques de la sous-région dont dépend la survie des familles rurales.

La convention engage le comité exécutif à définir des stratégies appropriées et à prendre toutes les initiatives nécessaires pour s'impliquer dans les négociations en cours aux côtés de nos Etats et des autres acteurs de la société civile africaine et internationale.

Du Renforcement du partenariat et des alliances

Les délégués à la 3ème Convention considèrent que le Développement des Capacités de pression des Organisations Paysannes nécessite développement un partenariat et des alliances solides, à tous les niveaux dans le respect de chaque acteur ainsi que la sauvegarde de ses intérêts.

Le ROPPA réaffirme que ses premiers partenaires sont les autorités locales et nationales à qui revient la responsabilité de définir des politiques qui guident l'évolution de nos sociétés. Toutefois, nous nous considérons comme acteurs de ces politiques et continueront tant que cela sera nécessaire, à réclamer le droit d'y participer au même titre que tous les autres citoyens.

La Convention tient à remercier très sincèrement tous les partenaires au développement qui se sont investis dans l'accompagnement de l'édification du réseau et des plates-formes nationales.

Fait à Lomé le 14 février 2004

La Convention